

La Plaine-Air 22 avril 2017 / Règlement

1.
5

Epreuve inscrite au calendrier des courses hors stade et organisée par RUNNING EVASION 95 Le Plessis Bouchard.

ARTICLE 1

L'association RUNNING EVASION 95 LE PLESSIS BOUCHARD organise le samedi 22 Avril 2017 des courses pédestres dans le cadre d'une manifestation nommée LA PLAINE-AIR.

Une course nature de 10 km sans difficulté, idéale pour découvrir la course à pied, départ à 14h30 place de la Mairie ainsi qu'une course de 1,2 km pour les enfants de 10 à 13 ans, départ à 15h45 dans le parc Yves CARRIC.

Une animation, sans chronométrage ni classement établi, sera réalisée pour la catégorie « éveil athlétique » (9 ans ou moins). Cette dernière est encadrée par des coureurs adultes.

ARTICLE 2

LES COUREURS : Le 10 km est ouvert à toutes les personnes des deux sexes, licenciées à une fédération sportive ou non à partir de la catégorie cadet

La course jeune de 1,2 km s'adresse aux enfants nés de 2004 à 2007.

Le certificat médical est obligatoire pour la course enfant.

L'autorisation parentale est indispensable pour toute inscription d'un participant mineur.

ARTICLE 3

CERTIFICATS MEDICAUX : Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront obligatoirement présenter leur licence 2017. Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ARTICLE 4

INSCRIPTIONS : Sur le 10km : un cadeau souvenir aux 200 premiers inscrits

Le montant de l'inscription est de 10 € pour le 10km (majoré de 2 € le jour de la course) et gratuite pour le parcours jeune et l'animation.

a) Bulletin d'inscription adressé à : Running Evasion 95 le Plessis Bouchard 5 rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis Bouchard, accompagné des droits d'engagement de 10 € (chèque à l'ordre de running évasion 95) et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Limite d'inscription par courrier le 14 avril 2017.

b) En ligne sur notre site internet jusqu'au 18 Avril 2017.

c) A l'accueil le jour de la course à partir de 13h au centre culturel 5 rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis Bouchard : 12€.

La clôture des inscriptions est fixée à 14h.

Toute inscription est ferme et définitive, pas de remboursement en cas d'annulation de la part d'un concurrent.

ARTICLE 5

Un balisage de couleur et un marquage visuel des kilomètres seront présents. Des postes d'eau et de ravitaillement seront placés au 5 km et à l'arrivée.

ARTICLE 6

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Le chronométrage est placé sous la responsabilité de l'association Running Evasion95 le Plessis-Bouchard.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA.

Les résultats seront visibles sur le site internet de l'association Running Evasion 95 et sur le site de la FFA.

ARTICLE 7

Remise des récompenses à 16 h 30

Récompenses course 10 km : une coupe aux 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie.

Course Jeunes : un lot pour tous et une coupe aux 3 premiers du classement scratch masculin et féminin.

ARTICLE 8

Tout accompagnement d'un coureur (vélo, moto ...) ainsi que toute assistance personnelle sont interdits sous peine de disqualification.

Le dossard doit être visible en permanence ainsi que les logos des sponsors.

ARTICLE 9

Une assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge sur le parcours et à l'arrivée. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10

Le concurrent autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

ARTICLE 11

La collecte d'informations personnelles sur le site de l'Association RunningEvasion95 ne sera pas utilisée à des fins commerciales. Les données collectées serviront à l'organisateur pour le bon déroulement de l'épreuve. Les concurrents pourront demander leur suppression.

ARTICLE 12

L'organisateur : RUNNING EVASION 95 Le Plessis Bouchard

- Mettra à disposition un nombre suffisant de poubelles au niveau des ravitaillements.
- S'engage à baliser le parcours de telle manière que l'impact sur la nature soit limité. (Marquage au sol biodégradable).
- S'engage à nettoyer le parcours immédiatement après le passage du dernier concurrent. (Balisage, tresse, pancartes, fanions, déchets divers etc...).
- Incitera les concurrents à la prise de conscience de leur environnement, par un engagement à gérer au mieux ses déchets et à ne rien jeter sur le parcours (papier, gobelet, gel énergétique usagé etc...) lors de la dite compétition.

ARTICLE 13

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.